

le salut des fidèles. De même que l'homme de l'Évangile, après avoir confié, lors de son départ, ses biens à ses serviteurs, avait le droit d'exiger que chacun d'eux les fit valoir, ainsi l'Église a le droit de demander à ses prêtres d'utiliser les pouvoirs qu'elle leur confère et de les consacrer au bien de l'humanité.

Malheureusement beaucoup de prêtres semblent ne pas attacher une grande importance à ce pouvoir de bénir. S'excuserait-on en disant que les fidèles ne demandent jamais la bénédiction ? Mais pourquoi ? Parce que les prêtres n'instruisent pas les fidèles sur l'utilité des bénédiction. Ce serait cependant bien nécessaire, car la bénédiction du prêtre, même donnée en particulier, est un sacramental par lequel on communique aux fidèles les grâces et les fruits du sacrifice de la croix. Qu'on ne dise pas que le peuple n'a pas de confiance en cette bénédiction, et par conséquent n'en a aucun désir. Au contraire, la grande affluence que l'on remarque à une première messe montre bien que les fidèles apprécient la bénédiction du prêtre. Il y a encore des contrées où l'on ne quitte jamais le presbytère sans demander la bénédiction du curé. C'est bien une preuve que le sentiment religieux n'est pas éteint dans le peuple. Dans ce pays les jeunes gens et les jeunes filles viennent régulièrement la bénédiction avant d'aller à l'étranger. Il suffirait d'une petite exhortation pour répandre cette habitude et l'on ne tarderait pas à en recueillir les fruits.

La Vénérable Anne Catherine Emmerich dit : " Il est triste de voir combien, de nos jours, les prêtres négligent de donner la bénédiction. On dirait qu'ils ne savent pas ce que c'est. Plusieurs y croient à peine et la traitent comme une cérémonie vieille et superstitieuse : d'autres n'emploient qu'avec distraction ce pouvoir qui leur vient de Jésus-Christ. Si l'on néglige de me donner une bénédiction, je la reçois quelquefois de Dieu lui-même ; mais comme le Seigneur a institué le sacerdoce et lui a conféré le pouvoir de bénir, je dois souvent languir en désirant une bénédiction. Nous formons tous un corps dans l'Église, et ce que l'on refuse aux uns fait souffrir les autres de la faim." (*Schmoger. Vie de la B. Anne-Marie Emmerich* p. 187).

La bénédiction que le prêtre donne — solennellement ou en particulier — est un sacramental qu'il administre par ordre et au nom de l'Église et qui produit les effets des sacramentaux,